

**Guide méthodologique**

**Modèle des états « Produits dérivés » (RP.08.01.01 et RP.08.02.01) :**

**- « Positions ouvertes sur produits dérivés » (RP.08.01.01)**

**- « Transactions sur produits dérivés » (RP.08.02.01)**

**RP.08.01.01 – Positions ouvertes sur produits dérivés**

**Observations générales**

Les informations déclarées doivent couvrir tous les contrats dérivés existant durant la période de référence, qui n’ont pas été clôturés avant la date de référence de la déclaration.

En cas d’échanges fréquents sur un même dérivé ayant pour résultat de multiples positions ouvertes, le dérivé peut faire l’objet d’une déclaration sur une base agrégée ou nette, pour autant que toutes les caractéristiques pertinentes soient communes et que l’instruction spécifique pour chaque élément à déclarer soit respectée.

Les éléments déclarés doivent avoir une valeur positive, sauf indication contraire dans les instructions.

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat présentant l’ensemble des trois caractéristiques suivantes:

1. sa valeur varie en fonction d’une variation d’un taux d’intérêt spécifié, du prix d’un instrument financier, du prix d’une marchandise, d’un cours de change, d’un indice de prix ou de taux, d’une notation de crédit ou d’un indice de crédit ou d’une autre variable, à condition que, dans le cas, d’une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le «sous-jacent»);
2. il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d’autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché;
3. il est réglé à une date future.

Ce modèle se compose de deux tableaux: «Informations sur les positions détenues» et «Informations sur les dérivés».

Dans le tableau «Informations sur les positions détenues», chaque dérivé doit être déclaré séparément, et il convient d’utiliser autant de lignes que nécessaire pour compléter dûment tous les éléments requis dans ce tableau. Si deux valeurs peuvent être attribuées à une variable pour un même dérivé, celui-ci doit être déclaré sur plus d’une ligne.

En particulier, pour les dérivés comportant plus d’une paire de devises, il convient de distinguer les paires et de les déclarer sur des lignes différentes.

Dans le tableau «Informations sur les dérivés», il convient de déclarer chaque dérivé séparément, à raison d’une ligne par dérivé, en complétant toutes les variables requises dans ce tableau.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Informations sur les positions détenues** | |  |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040 | Code d’identification du dérivé | Indiquer le code d’identification du dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps |
| C0050 | Type de code d’identification du dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS |
| C0061 | Portefeuille concerné | Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – Comptabilité générale hors contrats à capital variable  2 – Contrats à capital variable de la comptabilité générale  3 – Branche 26  4 – Eurocroissance  5 – Autre comptabilité auxiliaire d'affectation correspondant à des contrats à capital variable  6 – Autre comptabilité auxiliaire d'affectation.  À défaut d’une méthode plus précise, l’affectation des produits dérivés par portefeuille pourra s’effectuer au prorata des provisions techniques. |
| C0071 | Numéro de la comptabilité auxiliaire d’affectation | Applicable aux dérivés détenus dans une comptabilité auxiliaire d’affectation  Numéro unique assigné par l’ORPS à chaque fonds. Ce numéro doit rester constant dans le temps et permettre d’identifier le fonds dans les autres modèles. Il ne peut pas être réutilisé pour une autre comptabilité auxiliaire d’affectation. |
| C0080 | Dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés | Identifier les dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés. Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Détenu en représentation de contrats en unités de compte ou indexés  2 – Pas détenu en représentation de contrats en unités de compte ou indexés |
| C0090 | Instrument sous-jacent au dérivé | Code d’identification de l’instrument (actif ou passif) sous-jacent au contrat dérivé. Cet élément n’est à déclarer que pour les dérivés ayant un ou plusieurs instruments sous-jacents dans le portefeuille de l’ORPS. Un indice est considéré comme un instrument unique et doit être déclaré.  Indiquer le code d’identification de l’instrument sous-jacent au dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps  – «actifs/passifs multiples», s’il y a plusieurs actifs ou passifs sous-jacents  Lorsque le sous-jacent est un indice, déclarer le code de l’indice. |
| C0100 | Type de code d’identification de l’actif ou du passif sous-jacent au dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «Instrument sous-jacent au dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes: – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS  Ne rien déclarer pour les dérivés ayant pour sous-jacent plus d’un actif ou d’un passif. |
| C0110 | Utilisation du dérivé | Décrire ce pour quoi le dérivé est utilisé (micro- ou macro-couverture, gestion efficace de portefeuille).  On parle de micro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un instrument financier unique (actif ou passif), une transaction prévue ou un autre engagement.  On parle de macro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un ensemble d’instruments financiers (actifs ou passifs), de transactions prévues ou d’autres engagements.  On entend généralement par «gestion efficace de portefeuille» des opérations par lesquelles le gestionnaire s’efforce d’améliorer les revenus générés par un portefeuille en échangeant un schéma de (faibles) flux de trésorerie par un autre à plus haute valeur, en utilisant à cet effet un dérivé ou un ensemble de dérivés, ce qui lui permet de ne pas modifier la composition du portefeuille d’actifs, d’investir un montant moins important et de supporter moins de coûts de transaction.  Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Micro-couverture 2 – Macro-couverture  3 – Gestion efficace de portefeuille |
| C0120 | Delta | Applicable uniquement aux options d’achat et de vente, avec référence à la date de déclaration.  Mesure le taux de variation de la valeur de l’option par rapport à la variation du prix de l’actif sous-jacent.  À déclarer en valeur décimale. |
| C0130 | Montant notionnel du dérivé | Le montant couvert ou exposé au dérivé.  Pour les contrats à terme standardisés *(futures)* et les options, correspond à la taille du contrat multiplié par la valeur de déclenchement et par le nombre de contrats déclarés sur cette ligne. Pour les contrats d’échange *(swaps)* et les contrats à terme de gré à gré *(forwards)*, correspond au montant contractuel des contrats déclarés sur cette ligne. Lorsque la valeur de déclenchement correspond à une fourchette, utiliser la valeur moyenne de la fourchette.  Le montant notionnel est le montant qui est couvert/investi (lorsqu’il ne s’agit pas de couvrir des risques). Si plusieurs échanges ont lieu, doit correspondre au montant net à la date de déclaration. |
| C0140 | Positions acheteur/vendeur | Ne concerne que les contrats à terme standardisés, les options, les dérivés de crédit et les contrats d’échange (*swaps*).  Indiquer si le contrat dérivé a été acheté ou vendu.  Pour les contrats d’échange, la position acheteur ou vendeur est définie par rapport au titre ou au montant notionnel et aux flux d’échange.  Le vendeur d’un swap possède le titre ou le montant notionnel au début du contrat et s’engage à livrer ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s’il y a lieu, toute autre sortie de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  L’acheteur d’un swap possèdera le titre ou le montant notionnel à l’échéance du contrat, mais recevra ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s’il y a lieu, toute autre entrée de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  Choisir impérativement l’une des options suivantes, excepté pour les swaps de taux d’intérêt: 1 – Position acheteur  2 – Position vendeur  Pour les swaps de taux d’intérêt, choisir impérativement l’une des options suivantes: 3 – FX–FL: Fixe contre variable  4 – FX–FX: Fixe contre fixe  5 – FL–FX: Variable contre fixe 6 – FL–FL: Variable contre variable |
| C0150 | Prime versée à ce jour | Le paiement effectué pour des options et les montants de prime initiale et périodique payés pour des contrats d’échange depuis le début (en cas d’achat). |
| C0160 | Prime reçue à ce jour | Le paiement reçu pour des options et les montants de prime initiale et périodique reçus pour des contrats d’échange depuis le début (en cas de vente). |
| C0170 | Nombre de contrats | Nombre de contrats dérivés similaires déclarés sur la même ligne. Doit correspondre au nombre de contrats conclus. Pour les contrats dérivés de gré à gré, déclarer, par exemple, «1» pour un contrat d’échange ou «10» pour dix contrats d’échange présentant les mêmes caractéristiques. Le nombre de contrats doit être celui des contrats en cours à la date de déclaration. |
| C0180 | Taille du contrat | Nombre d’actifs sous-jacents au contrat; par exemple, pour les contrats à terme standardisés sur actions *(equity futures)*, correspond au nombre d’actions à livrer par contrat dérivé à l’échéance et, pour les contrats à terme standardisés sur obligations *(bond futures)*, au montant de référence sous-jacent à chaque contrat*.* La manière dont la taille du contrat est définie varie en fonction du type d’instrument. Pour les contrats à terme standardisés sur actions, il est commun de définir la taille du contrat en fonction du nombre d’actions sous-jacentes au contrat.  Pour les contrats à terme standardisés sur obligations, c’est le montant obligataire nominal qui est déterminant.  Ne concerne que les contrats à terme standardisés et les options. |
| C0190 | Perte maximale en cas d’événement de dénouement | Indiquer le montant maximal des pertes si un événement de dénouement devait survenir. Applicable à la catégorie CIC F (dérivés de crédit).  Lorsqu’un dérivé de crédit est garanti à 100 %, la perte maximale en cas d’événement de dénouement est égale à zéro. |
| C0200 | Flux financiers sortants liés au contrat d’échange | Montant livré en exécution du contrat d’échange (à l’exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts payés pour les swaps de taux d’intérêt et aux montants livrés pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l’un des éléments C0200 et C0210. |
| C0210 | Montant des entrées de trésorerie liées au contrat d’échange | Montant reçu en exécution du contrat d’échange (à l’exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts reçus pour les swaps de taux d’intérêt et aux montants reçus pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l’un des éléments C0200 et C0210. |
| C0220 | Date initiale | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date à laquelle les obligations prévues au contrat prennent effet.  Lorsqu’il y a plusieurs dates pour un même dérivé, déclarer uniquement la date du premier échange et n’employer qu’une ligne par dérivé (non une ligne différente pour chaque échange) reflétant le montant global investi dans ce dérivé compte tenu des différentes dates d’échange.  En cas de novation, la date de novation devient la date d’échange pour ce dérivé. |
| C0230 | Duration | Duration du dérivé, définie comme la durée résiduelle modifiée pour les dérivés auxquels une mesure de la duration est applicable. Calculée comme la duration nette entre entrées et sorties de trésorerie, générées par le dérivé, lorsqu’il y a lieu. |
| C 0250 | Méthode de valorisation | Indiquer la méthode de valorisation utilisée pour valoriser les dérivés.  Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – Prix coté sur un marché actif pour les mêmes actifs ou passifs 2 – Prix coté sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires 3 – Méthodes de valorisation alternatives |
| C0251 | Valeur brute comptable (contrevaleur en euros le cas échéant) | Indiquer la valeur brute comptable. Une valeur numérique est attendue. |
| C0252 | Amortissements (contrevaleur en euros le cas échéant) | Indiquer le montant d’amortissements. Une valeur numérique est attendue. |
| C0253 | Dépréciations (contrevaleur en euros le cas échéant) | Indiquer le montant de dépréciations. Une valeur numérique est attendue. |
| C0254 | Surcote, décote (contrevaleur en euros le cas échéant) | Indiquer le montant de décote ou surcote. Une valeur numérique est attendue. |
| C0255 | Part non libérée du titre | Indiquer l’éventuelle part non libéré des titres de la ligne. L’inclusion en colonne de la part non-libérée des titres diffère de la pratique de l’EDP, qui consiste à sommer les titres par sous-rubrique, avant de soustraire, le cas échéant, la part non libérée des titres au total de la sous-rubrique.  Une valeur numérique est attendue. |
| C0256 | Valeur nette (contrevaleur en euros le cas échéant) | Indiquer la valeur nette (c’est-à-dire nette des colonnes précédentes, y compris donc de la part non libérée des titres le cas échéant). Une valeur numérique est attendue. |
| C0257 | Valeur de réalisation (contrevaleur en euros le cas échéant). | La valeur de réalisation s’entend, même pour les titres pour lesquels la cotation inclut les intérêts courus, nets d’ICNE. Une valeur numérique est attendue |
| C0258 | Valeur de remboursement pour les titres de créances (contrevaleur en euros le cas échéant) | Cette valeur n’est à indiquer que pour les titres de créances .Une valeur numérique est attendue. |

**Informations sur les dérivés**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040 | Code d’identification du dérivé | Indiquer le code d’identification du dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps |
| C0050 | Type de code d’identification du dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS |
| C0260 | Nom de la contrepartie | Nom de la contrepartie au dérivé. Indiquer le nom de l’entité enregistré dans la base de données des identifiants d’entité juridique (LEI) s’il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale.  L’ORPS doit tenir compte des éléments suivants:   * nom de la bourse d’échange pour les dérivés négociés en bourse; ou * nom de la contrepartie centrale pour les dérivés de gré à gré qui sont compensés par l’intermédiaire d’une contrepartie centrale; ou * nom de la contrepartie contractuelle pour les autres dérivés de gré à gré. |
| C0270 | Code d’identification de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Indiquer le code d’identification de la contrepartie en utilisant l’identifiant d’entité juridique (LEI) s’il existe.   S’il n’existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0280 | Type de code d’identification de la contrepartie | Ne s’applique que pour les dérivés de gré à gré.  Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification de la contrepartie». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  9 – Aucun |
| C0290 | Notation externe | Ne s’applique que pour les dérivés de gré à gré.  Indiquer la notation de la contrepartie au dérivé à la date de déclaration, telle qu’émise par l’agence de notation.  Cette cellule doit rester vide si aucune notation n’a été attribuée à l’élément. |
| C0301 | Agence de notation | Identifier l’agence de notation qui attribue la notation externe.  Cet élément doit être indiqué, si une déclaration sous C0290 «Notation externe» est effectuée. |
| C0330 | Groupe de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Nom de l’entité mère ultime de la contrepartie. Indiquer le nom de l’entité enregistré dans la base de données des identifiants d’entité juridique (LEI) s’il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale. |
| C0340 | Code d’identification du groupe de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Indiquer le code d’identification du groupe de la contrepartie en utilisant l’identifiant d’entité juridique (LEI) s’il existe.  S’il n’existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0350 | Type de code d’identification du groupe de la contrepartie | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du groupe de la contrepartie». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  9 – Aucun |
| C0360 | Nom du contrat | Indiquer le nom du contrat dérivé. |
| C0370 | Monnaie | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie du dérivé, c’est-à-dire la monnaie du montant notionnel du dérivé (par exemple: USD pour une option ayant pour sous-jacent un montant exprimé dans cette monnaie, monnaie dans laquelle est contractuellement exprimé le montant notionnel d’un swap de change, etc.). |
| C0380 | CIC | Code d’identification complémentaire utilisé pour classer les actifs, tel que présenté à l’annexe V «Tableau des codes CIC» du Règlement d’exécution (UE) 2015/2450. Lorsqu’elle classe un dérivé selon le tableau des codes CIC, l’ORPS doit tenir compte du risque le plus représentatif auquel le dérivé est exposé. |
| C0390 | Valeur de déclenchement | Prix de référence pour les *futures*, prix d’exercice pour les options (pour les obligations, le prix est un pourcentage du montant au pair), taux de change ou taux d’intérêt pour les *forwards*, etc. Non applicable à la catégorie CIC D3 «Contrats d’échange *(swaps)* de taux d’intérêt et de change» Ne rien déclarer pour la catégorie CIC F1 «Contrats d’échange *(swaps)* sur risque de crédit» si ce n’est pas possible*.* S’il y a plusieurs valeurs de déclenchement dans la durée, déclarer la prochaine valeur de déclenchement qui interviendra. Lorsque le dérivé a une plage de valeurs de déclenchement, séparer les valeurs par une virgule «,» si la plage n’est pas continue et par un tiret «–» si elle est continue. |
| C0400 | Déclencheur du dénouement du contrat | Indiquer l’événement entraînant le dénouement du contrat (hors expiration ou conditions contractuelles normales). Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Faillite de l’entité sous-jacente ou de référence 2 – Chute de la valeur de l’actif de référence sous-jacent 3 – Dégradation de la notation de crédit des actifs sous-jacents ou de l’entité sous-jacente 4 – Novation, c’est-à-dire le fait de remplacer une obligation au titre du dérivé par une nouvelle obligation, ou de remplacer une partie du dérivé par une nouvelle partie 5 – Plusieurs événements ou une combinaison d’événements 6 – Autre événement non couvert par les options précédentes  9 – Pas de déclencheur du dénouement |
| C0410 | Monnaie fournie au titre du contrat d’échange | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le prix du contrat d’échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d’intérêt et de devises). |
| C0420 | Monnaie reçue au titre du contrat d’échange | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le montant notionnel du contrat d’échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d’intérêt et de devises). |
| C0430 | Date d’échéance | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de clôture du contrat dérivé, telle que contractuellement définie: date d’échéance, date d’expiration des options (européennes ou américaines), etc. |

**Tableau de l’état**



**RP.08.02.01 – Transactions sur produits dérivés**

**Observations générales**

Ce modèle contient une liste, élément par élément, des positions fermées sur des produits dérivés qui sont détenus directement par l’ORPS (c’est-à-dire non «par transparence»). Lorsqu’un contrat reste ouvert, mais a été réduit, déclarer la partie fermée.

Les positions fermées sur dérivés sont des positions qui étaient ouvertes à un moment de la période de référence (c’est-à-dire au dernier trimestre si le modèle est présenté trimestriellement, ou au cours de l’année précédente si le modèle n’est présenté qu’une fois par an), mais qui ont été fermées avant la fin de la période de référence.

En cas d’échanges fréquents sur un même dérivé, le dérivé peut faire l’objet d’une déclaration sur une base agrégée ou nette (avec indication des dates du premier et du dernier échanges uniquement), pour autant que toutes les caractéristiques pertinentes soient communes et que l’instruction spécifique pour chaque élément à déclarer soit respectée.

Les éléments déclarés doivent avoir une valeur positive, sauf indication contraire dans les instructions.

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat présentant l’ensemble des trois caractéristiques suivantes:

1. sa valeur varie en fonction d’une variation d’un taux d’intérêt spécifié, du prix d’un instrument financier, du prix d’une marchandise, d’un cours de change, d’un indice de prix ou de taux, d’une notation de crédit ou d’un indice de crédit ou d’une autre variable, à condition que dans le cas d’une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le «sous-jacent»);
2. il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d’autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché;
3. il est réglé à une date future.

Ce modèle se compose de deux tableaux: «Informations sur les positions détenues» et «Informations sur les dérivés».

Dans le tableau «Informations sur les positions détenues», chaque dérivé doit être déclaré séparément, et il convient d’utiliser autant de lignes que nécessaire pour compléter dûment tous les éléments requis dans ce tableau. Si deux valeurs peuvent être attribuées à une variable pour un même dérivé, celui-ci doit être déclaré sur plus d’une ligne.

En particulier, pour les dérivés comportant plus d’une paire de devises, il convient de scinder les composantes des paires et de les déclarer sur des lignes différentes.

Dans le tableau «Informations sur les dérivés», il convient de déclarer chaque dérivé séparément, à raison d’une ligne par dérivé, en complétant toutes les variables requises dans ce tableau.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Informations sur les positions détenues** | |  |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040 | Code d’identification du dérivé | Indiquer le code d’identification du dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps |
| C0050 | Type de code d’identification du dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS |
| C0061 | Portefeuille concerné | Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – Comptabilité générale hors contrats à capital variable  2 – Contrats à capital variable de la comptabilité générale  3 – Branche 26  4 – Eurocroissance  5 – Autre comptabilité auxiliaire d'affectation correspondant à des contrats à capital variable  6 - Autre comptabilité auxiliaire d'affectation. |
| C0071 | Numéro de la comptabilité auxiliaire d’affectation | Applicable aux dérivés détenus dans une comptabilité auxiliaire d’affectation ou un autre fonds interne (au sens du marché national).  Numéro unique assigné par l’ORPS à chaque comptabilité auxiliaire d’affectation. Ce numéro doit rester constant dans le temps et permettre d’identifier la comptabilité auxiliaire d’affectation dans les autres modèles. Il ne peut pas être réutilisé pour une autre comptabilité auxiliaire d’affectation. |
| C0080 | Dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés | Identifier les dérivés détenus en représentation de contrats en unités de compte et indexés. Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Contrats en unités de compte ou indexés  2 – Pas de contrat en unités de compte ou indexé |
| C0090 | Instrument sous-jacent au dérivé | Code d’identification de l’instrument (actif ou passif) sous-jacent au contrat dérivé. Cet élément n’est à déclarer que pour les dérivés ayant un ou plusieurs instruments sous-jacents dans le portefeuille de l’ORPS. Un indice est considéré comme un instrument unique et doit être déclaré.  Indiquer le code d’identification de l’instrument sous-jacent au dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps  – «actifs/passifs multiples», s’il y a plusieurs actifs ou passifs sous-jacents  Lorsque le sous-jacent est un indice, déclarer le code de l’indice. |
|
| C0100 | Type de code d’identification de l’actif ou du passif sous-jacent au dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «Instrument sous-jacent au dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS  Ne rien déclarer pour les dérivés ayant pour sous-jacent plus d’un actif ou d’un passif. |
| C0110 | Utilisation du dérivé | Décrire ce pour quoi le dérivé est utilisé (micro- ou macro-couverture, gestion efficace de portefeuille).  On parle de micro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un instrument financier unique (actif ou passif), une transaction prévue ou un autre engagement.  On parle de macro-couverture dans le cas de dérivés couvrant un ensemble d’instruments financiers (actifs ou passifs), de transactions prévues ou d’autres engagements.  On entend généralement par «gestion efficace de portefeuille» des opérations par lesquelles le gestionnaire s’efforce d’améliorer les revenus générés par un portefeuille en échangeant un schéma de (faibles) flux de trésorerie par un autre à plus haute valeur, en utilisant à cet effet un dérivé ou un ensemble de dérivés, ce qui lui permet de ne pas modifier la composition du portefeuille d’actifs, d’investir un montant moins important et de supporter moins de coûts de transaction.  Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Micro-couverture 2 – Macro-couverture  3 – gestion efficace du portefeuille |
| C0120 | Montant notionnel du dérivé | Le montant couvert ou exposé au dérivé.  Pour les contrats à terme standardisés *(futures)* et les options, correspond à la taille du contrat multiplié par la valeur de déclenchement et par le nombre de contrats déclarés sur cette ligne. Pour les contrats d’échange *(swaps)* et les contrats à terme de gré à gré *(forwards)*, correspond au montant contractuel des contrats déclarés sur cette ligne.  Le montant notionnel est le montant qui est couvert/investi (lorsqu’il ne s’agit pas de couvrir des risques). Si plusieurs échanges ont lieu, doit correspondre au montant net à la date de déclaration. |
| C0130 | Positions acheteur/vendeur | Ne concerne que les contrats à terme standardisés, les options, les dérivés de crédit et les contrats d’échange (swaps de devises, swaps de crédit et swaps de valeurs mobilières).  Indiquer si le contrat dérivé a été acheté ou vendu.  Pour les contrats d’échange, la position acheteur ou vendeur est définie par rapport à la valeur mobilière ou au montant notionnel et aux flux d’échange.  Le vendeur d’un swap possède le titre ou le montant notionnel au début du contrat et s’engage à livrer ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s’il y a lieu, toute autre sortie de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  L’acheteur d’un swap possèdera le titre ou le montant notionnel à l’échéance du contrat, mais recevra ce titre ou ce montant notionnel, y compris, s’il y a lieu, toute autre entrée de trésorerie liée au contrat, pendant la durée de validité de celui-ci.  Choisir impérativement l’une des options suivantes, excepté pour les swaps de taux d’intérêt: 1 – Position acheteur  2 – Position vendeur  Pour les swaps de taux d’intérêt, choisir impérativement l’une des options suivantes: 3 – FX–FL: Fixe contre variable  4 – FX–FX: Fixe contre fixe  5 – FL–FX: Variable contre fixe 6 – FL–FL: Variable contre variable |
| C0140 | Prime versée à ce jour | Le paiement effectué pour des options et les montants de prime initiale et périodique payés pour des contrats d’échange depuis le début (en cas d’achat). |
| C0150 | Prime reçue à ce jour | Le paiement reçu pour des options et les montants de prime initiale et périodique reçus pour des contrats d’échange depuis le début (en cas de vente). |
| C0160 | Gains et pertes à ce jour | Montant des gains et pertes ayant découlé du dérivé depuis le début, réalisées à la date de clôture/d’échéance. Correspond à la différence de valeur (prix) entre la date de vente et la date d’acquisition.  Ce montant peut être positif (profit) ou négatif (perte). |
| C0170 | Nombre de contrats | Nombre de contrats dérivés similaires déclarés sur la même ligne. Pour les contrats dérivés de gré à gré, déclarer, par exemple, «1» pour un contrat d’échange ou «10» pour dix contrats d’échange présentant les mêmes caractéristiques. Le nombre de contrats doit être celui des contrats conclus, mais clôturés à la date de déclaration. |
| C0180 | Taille du contrat | Nombre d’actifs sous-jacents au contrat; par exemple, pour les contrats à terme standardisés sur actions *(equity futures)*, correspond au nombre d’actions à livrer par contrat dérivé à l’échéance et, pour les contrats à terme standardisés sur obligations *(bond futures)*, au montant de référence sous-jacent à chaque contrat*.* La manière dont la taille du contrat est définie varie en fonction du type d’instrument. Pour les contrats à terme standardisés sur actions, il est commun de définir la taille du contrat en fonction du nombre d’actions sous-jacentes au contrat.  Pour les contrats à terme standardisés sur obligations, c’est le montant obligataire nominal qui est déterminant.  Ne concerne que les contrats à terme standardisés et les options. |
| C0190 | Perte maximale en cas d’événement de dénouement | Indiquer le montant maximal des pertes si un événement de dénouement devait survenir. Applicable à la catégorie CIC F (dérivés de crédit). |
| C0200 | Flux financiers sortants liés au contrat d’échange | Montant livré en exécution du contrat d’échange (à l’exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts payés pour les swaps de taux d’intérêt et aux montants livrés pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l’un des éléments C0200 et C0210. |
| C0210 | Montant des entrées de trésorerie liées au contrat d’échange | Montant reçu en exécution du contrat d’échange (à l’exclusion des primes), au cours de la période de référence. Correspond aux intérêts reçus pour les swaps de taux d’intérêt et aux montants reçus pour les swaps de devises, les swaps de crédit, les swaps sur rendement total et autres swaps.  Dans les cas où le règlement est effectué sur une base nette, ne déclarer que l’un des éléments C0200 et C0210. |
| C0220 | Date initiale | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date à laquelle les obligations prévues au contrat prennent effet.  Lorsqu’il y a plusieurs dates pour un même dérivé, déclarer uniquement la date du premier échange et n’employer qu’une ligne par dérivé (non une ligne différente pour chaque échange) reflétant le montant global investi dans ce dérivé compte tenu des différentes dates d’échange.  En cas de novation, la date de novation devient la date d’échange pour ce dérivé. |
| C0231 | Valeur de réalisation | Indiquer la valeur de réalisation. Une valeur numérique est attendue. |

**Informations sur les dérivés**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040 | Code d’identification du dérivé | Indiquer le code d’identification du dérivé, par ordre de priorité suivant:   – code ISIN de l’ISO 6166 si disponible  – autres codes reconnus (tels que CUSIP, Bloomberg Ticker, Reuters RIC)  – code attribué par l’ORPS, lorsque les options ci-dessus ne sont pas disponibles, qui doit rester constant dans le temps |
| C0050 | Type de code d’identification du dérivé | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du dérivé». Choisir impérativement l’une des options suivantes:  1 – code ISIN de l’ISO 6166  2 – code CUSIP (Committee on Uniform Securities Identification Procedures): numéro attribué par le CUSIP Service Bureau pour les entreprises américaines et canadiennes  3 – SEDOL (Stock Exchange Daily Official List pour la bourse de Londres)  4 – WKN (Wertpapier Kenn-Nummer, le numéro d’identification alphanumérique allemand)  5 – Bloomberg Ticker (code à lettres Bloomberg d’identification des titres d’une société)  6 – BBGID (Bloomberg Global ID)  7 – Reuters RIC (Reuters Instrument Code)  8 – FIGI (Financial Instrument Global Identifier)  9 – Autre code attribué par un membre de l’Association des agences nationales de codification  99 – Code attribué par l’ORPS |
| C0240 | Nom de la contrepartie | Nom de la contrepartie au dérivé. Indiquer le nom de l’entité enregistré dans la base de données des identifiants d’entité juridique (LEI) s’il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale.  L’ORPS doit tenir compte des éléments suivants:   * nom de la bourse d’échange pour les dérivés négociés en bourse; ou * nom de la contrepartie centrale pour les dérivés de gré à gré qui sont compensés par l’intermédiaire d’une contrepartie centrale; ou   nom de la contrepartie contractuelle pour les autres dérivés de gré à gré. |
| C0250 | Code d’identification de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Indiquer le code d’identification du groupe de la contrepartie en utilisant l’identifiant d’entité juridique (LEI) s’il existe.   S’il n’existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0260 | Type de code d’identification de la contrepartie | Ne s’applique que pour les dérivés de gré à gré.  Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification de la contrepartie». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  9 – Aucun |
| C0270 | Groupe de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Nom de l’entité mère ultime de la contrepartie. Indiquer le nom de l’entité enregistré dans la base de données des identifiants d’entité juridique (LEI) s’il existe. À défaut, indiquer la dénomination légale. |
| C0280 | Code d’identification du groupe de la contrepartie | Ne concerne que les contreparties contractuelles, autres que bourse ou contrepartie centrale, à des dérivés de gré à gré.  Indiquer le code d’identification du groupe de la contrepartie en utilisant l’identifiant d’entité juridique (LEI) s’il existe.  S’il n’existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0290 | Type de code d’identification du groupe de la contrepartie | Indiquer le type de code d’identification utilisé pour l’élément «code d’identification du groupe de la contrepartie». Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – LEI  9 – Aucun |
| C0300 | Nom du contrat | Indiquer le nom du contrat dérivé. |
| C0310 | Monnaie | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie du dérivé, c’est-à-dire la monnaie du montant notionnel du dérivé (par exemple: USD pour une option ayant pour sous-jacent un montant exprimé dans cette monnaie, monnaie dans laquelle est contractuellement exprimé le montant notionnel d’un swap de change, etc.). |
| C0320 | CIC | Code d’identification complémentaire utilisé pour classer les actifs, tel que présenté à l’annexe V «Tableau des codes CIC» du Règlement d’exécution (UE) 2015/2450. Lorsqu’elle classe un dérivé selon le tableau des codes CIC, l’ORPS doit tenir compte du risque le plus représentatif auquel le dérivé est exposé. |
| C0330 | Valeur de déclenchement | Prix de référence pour les *futures*, prix d’exercice pour les options (pour les obligations, le prix est un pourcentage du montant au pair), taux de change ou taux d’intérêt pour les *forwards*, etc. Non applicable à la catégorie CIC D3 «Contrats d’échange *(swaps)* de taux d’intérêt et de change» Ne rien déclarer pour la catégorie CIC F1 «Contrats d’échange *(swaps)* sur risque de crédit» si ce n’est pas possible*.*  S’il y a plusieurs valeurs de déclenchement dans la durée, déclarer la prochaine valeur de déclenchement qui interviendra. Lorsque le dérivé a une plage de valeurs de déclenchement, séparer les valeurs par une virgule «,» si la plage n’est pas continue et par un tiret «–» si elle est continue. |
| C0340 | Déclenchement du dénouement du contrat | Indiquer l’événement entraînant le dénouement du contrat (hors expiration ou conditions contractuelles normales). Choisir impérativement l’une des options suivantes: 1 – Faillite de l’entité sous-jacente ou de référence 2 – Chute de la valeur de l’actif de référence sous-jacent 3 – Dégradation de la notation de crédit des actifs sous-jacents ou de l’entité sous-jacente 4 – Novation, c’est-à-dire le fait de remplacer une obligation au titre du dérivé par une nouvelle obligation, ou de remplacer une partie du dérivé par une nouvelle partie 5 – Plusieurs événements ou une combinaison d’événements 6 – Autre événement non couvert par les options précédentes  9 – Pas de déclencheur du dénouement |
| C0350 | Monnaie fournie au titre du contrat d’échange | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le prix du contrat d’échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d’intérêt et de devises). |
| C0360 | Monnaie reçue au titre du contrat d’échange | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle est libellé le montant notionnel du contrat d’échange (uniquement pour les swaps de devises et les swaps de taux d’intérêt et de devises). |
| C0370 | Date d’échéance | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de clôture du contrat dérivé, telle que contractuellement définie: date d’échéance, date d’expiration des options (européennes ou américaines), etc. |

**Tableau de l’état**

